

TE38

BUREAU du 8 janvier 2024

DÉCISION N° 2024-012

Objet : Terre d'innovation 2024 - Règlement

Assistaient à la séance : Monsieur le Président, Bertrand LACHAT et Madame et Messieurs Jean-Marc LANFREY, Georges MAGNIN-FIAULT, Frédérique FERRARIS et Bernard JARLAUD, Vice-présidents thématiques, et Madame et Messieurs, Marylin ARNDT, Raymond CARCEL, Patrick COLLIN, Denis DELAGE, François GUILLIER, Patrice ISERABLE, Bernard JULLIEN, Patrick KAITANDJIAN, Jean-Michel LEFRANCOIS, Alain MEUNIER, Jean-Marc MICHEL, Emmanuel MONTAGNON, Daniel PAILLOT, Pascal PERRIN, Gilbert POMMET, Jacques RABIET, Patrick ROSSI, Michel SALVI, Christian TOGNARELLI, Michel TOSCAN, Daniel TRICOIRE et Pierre VERRI, membres du Bureau.

TE38 s'apprête à célébrer son 30ème anniversaire en septembre prochain. Pour cette occasion spéciale, il est proposé de lancer le label « Terre d'innovation ». Ce label s'inscrit dans une démarche nationale initiée par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies, la FNCCR. Celui-ci vise à mettre en lumière les collectivités les plus impliquées dans les différents champs de compétence de TE38, tels que l'éclairage public, la transition énergétique, la mobilité décarbonée, la commune connectée ou encore le cadre de vie.

À ce titre, sur la base de critères objectifs nationaux complétés par des critères locaux, les dix communes qui obtiendront la meilleure note au classement se verront décerner le label « Terre d'innovation ». Ces collectivités lauréates obtiendront alors un ou plusieurs Lauriers, renvoyant à chacune des catégories, qui seront symbolisés sur un panneau d'entrée de ville. Pour décrocher le laurier de leur catégorie respective, les lauréats doivent obtenir au moins la moyenne des points dans celle-ci.

En parallèle, un jury composé de personnalités locales choisira et décernera les « Trophées du Jury ». Les collectivités iséroises seront en effet, invitées à soumettre leurs projets, et le jury se réunira au printemps pour évaluer et visiter les candidatures sélectionnées. Ces Trophées seront remis lors de la célébration des 30 ans de TE38, conjointement avec la remise des labels « Terre d'Innovation ».

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité :

DÉCIDENT

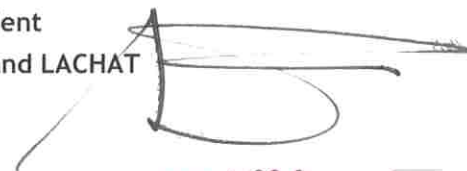
- De lancer le label terre d'innovation en 2024 ;
- D'approuver le règlement local tel qu'annexé à la présente décision.



Fait et délibéré en séance

Le Président

M. Bertrand LACHAT



www.te38.fr

Monsieur le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de 2 mois à compter de sa publication, devant le Tribunal administratif de Grenoble sis 2 place de Verdun à GRENOBLE (38000)